

2021/O2/040

Question orale déposée par M. Pierre POLI
Au nom du groupe "Avanzemu"

Objet : Point d'étape concernant l'Observatoire territorial des violences faites aux femmes

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Comme vous le savez, la Corse n'est malheureusement pas épargnée par le phénomène des violences faites aux femmes et les données en notre possession ne sont pas réjouissantes.

Si notre île est présentée par les statistiques du Ministère de l'Intérieur comme un territoire se situant dans la moyenne nationale, 9 féminicides ont été commis en 10 ans, 221 procédures relatives à des faits de violences conjugales ont été ouvertes par le parquet de Bastia depuis le début de l'année 2021, et 59 femmes ont malheureusement été victimes de violences conjugales en 2019, contre 54 en 2018 et 46 en 2017.

Les violences faites aux femmes progressent donc doucement mais sûrement en Corse. De plus, les acteurs associatifs présents sur le terrain ne cessent de le marteler, ces chiffres sont sans rapport avec la réalité de ce triste phénomène.

En effet, à ce jour, la libération de la parole est un travail de longue haleine et nous le savons, toutes les femmes ne franchissent pas ce pas par peur des représailles et conséquences malheureuses dont elles ou leur entourage pourraient souffrir.

Aussi, devant la gravité et l'importance de cette réalité, l'Assemblée de Corse a fait de cette problématique de la violence faite aux femmes, un de ses principaux chevaux de bataille.

En juillet 2018, je présentais une motion, adoptée à l'unanimité afin d'obtenir la création d'un observatoire de la violence faite aux femmes en Corse et pouvoir, de ce fait, accompagner et protéger les victimes de violences.

Notre assemblée, via la commission en charge des problématiques de la violence ou encore, via une motion présentée par Marie SIMEONI et Laura Maria POLI - ANDREANI, lors de la précédente mandature, demandant la mise en œuvre d'une politique de lutte et de prévention contre toute forme de harcèlements et de violences sexuelles et sexistes, avait aussi conduit des travaux en ce sens.

À la suite de cela, en avril 2019, nous adoptons le rapport actant la création d'un observatoire territorial des violences faites aux femmes, structure inhérente à la prise en charge complète des femmes victimes de violences. Cette structure vient apporter une réponse à l'urgence mais également un accompagnement sur le long terme pour que ces femmes puissent retrouver une vie sereine.

Cette structure de partenariat, entre les services des collectivités, les services de l'Etat et les acteurs intervenant auprès des femmes victimes de violences est désormais active. Lors de la session des 29 et 30 avril dernier, je me permettais de vous interroger à ce sujet afin de connaître les avancées quant à ce dossier.

Madame Lauda Giudicelli, Conseillère exécutive en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes-hommes, me répondait alors que la Directrice de l'Observatoire avait pris ses fonctions depuis peu et que le recrutement d'un assistant, afin d'étoffer l'équipe, était en cours.

Elle précisait également que des contacts avaient été pris avec les associations afin de débiter un état des lieux concernant la prévention des violences.

Enfin, la Conseillère Exécutive de compléter son propos en déclarant qu'un plan d'actions était en cours de rédaction et qu'il devrait être présenté durant le second semestre de 2021.

Ainsi, M. le Président du Conseil Exécutif, quelles sont les avancées concrètes relatives à ce dossier ?